

Nb de conseillers en exercice	10
Nb de conseillers présents	8
Nb de suffrages exprimés	9

COMMUNE DE PRUNIERES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°2 du 21 mars 2023
Délibération n°2 de la séance (2023-14)

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Prunières s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VERRIER, Maire ;

Étaient présents : Evelyne PALMAS, Jacques BILLON-TYRARD, Elisabeth MEYNET, Annie SOLDADO, Pierre DOUSSOT, Robert FRAYSSINES, Martine MARSEILLE, Céléna MONDON,

Étaient absents ou représentés : Michel DE RANCOURT a donné pouvoir à Pierre DOUSSOT, Jean-Luc VERRIER a quitté la salle au moment du vote

Secrétaire de séance : Martine MARSEILLE

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2023

Objet : Compte administratif 2022 – Budget Eau

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Pierre DOUSSOT, adjoint délégué aux finances, afin d'exposer le compte administratif 2022 du budget de l'eau. Il donne en détail les dépenses et les recettes de l'année tant en section d'investissement qu'en exploitation. Celui- se résume ainsi :

Réalisations de l'exercice :

Section d'investissement : dépenses : 59 791,51 € - recettes : 612 320,58 €

Section d'exploitation : dépenses : 37 585,26 € - recettes : 59 790,60 €

Résultats de l'exercice :

Section d'investissement : 552 529,07 €

Section d'exploitation : 22 205,34 €

Total des 2 sections : 574 734,41 €

Compte tenu des reports de l'année N-1, les résultats de clôture cumulés se soldent ainsi :

Section d'investissement : 632 554,08 €

Section de d'exploitation : 171 268,04 €

Restes à réaliser à reporter en 2023 : dépenses : 756 500,00 € - Recettes : 100 000,00 €
soit un solde de RàR de : -656 500 €

Total cumulé : 803 822,12 € - 656 500 € (solde RàR) = 147 322,12 €

Après la présentation des comptes, Monsieur le Maire sort de la salle pour le vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

9 voix Pour

0 abstention

0 voix Contre

- 1- Approuve et signe le compte administratif 2022 du budget de l'eau présenté.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre lequel est dûment signé.

Le Secrétaire de séance
Martine MARSEILLE




Prunières, le 21 mars 2023

Le Maire
Jean-Luc VERRIER



Accusé de réception en préfecture
005-210501060-20230321-2023-14-DE
Date de réception préfecture : 27/03/2023